

**À :** Présidents provinciaux  
Gouverneurs  
Membres du Conseil consultatif  
Bureaux provinciaux

**DE :** Thomas P. White  
Président du Comité national des distinctions et récompenses

**DATE :** Le 23 janvier 2017

**OBJECT :** Nominations des prix nationaux



Bonne année ! Les vacances sont terminées et le Mouvement des cadets de l'Air est de nouveau sur les rails. La nouvelle année nous apporte un programme d'activités chargé qui commence avec les mises en candidature et sélection des cours nationaux. Une autre tâche très importante est la soumission des candidatures et sélection des ***NOMINATIONS DES RÉCOMPENSES NATIONALES 2017.***

Nous savons tous à quel point nos bénévoles sont précieux. Notre organisation ne pourrait fonctionner sans notre légion de bénévoles des niveaux local, provincial et national. Bien qu'ils ne soient pas payés, nous nous devons de reconnaître leur contribution par l'entremise de récompenses provinciales ou nationales. Ceci est un appel aux soumissions de candidatures **à tous les niveaux de la Ligue pour les récompenses nationales.**

Voici une série de récompenses prestigieuses de niveau national :

- Médaille de service de la Ligue des cadets de l'Air du Canada : Celle-ci peut être commandée et remise à tout moment de l'année. Reportez-vous au GPMA (4.1.9). La candidature doit être soumise avec le formulaire [ACC63](#) (section des formulaires sur le site).
- Membre honoraire associé à vie : pour les bénévoles de la Ligue (4.1.3) (formulaire [ACC51](#))
- Certificat de reconnaissance : pour les bénévoles non-membres de la Ligue et pour les organisations (5.7.2)
- Certificat de mérite : pour les bénévoles de la Ligue à tous les niveaux (4.1.6)
- Certificat d'honneur : pour les bénévoles de la Ligue, à tous les niveaux (4.1.5)
- Citation du président : pour les bénévoles membres et non-membres de la Ligue ou de l'Organisation (4.1.4)
- Officier de l'année : pour les officiers du CIC à tous les niveaux du Programme (5.7.1)
- Médaille d'honneur : pour les membres de la Ligue (4.1.2)

**Le formulaire [ACC50](#) s'applique aux six dernières récompenses mentionnées ci-dessus et décrites dans le GPMA.**

Les comités provinciaux peuvent aussi proposer une candidature en vue d'un **Certificat présidentiel (5.8.2.8)** pour des escadrons. Pour être considérée, la nomination d'un escadron doit être soumise officiellement par le président du comité provincial ou territorial. Le président du CP doit joindre à sa demande un texte décrivant l'action, l'activité ou l'initiative spécifique/unique, accomplie par l'escadron au cours de l'année

d'instruction 2016-2017, qui l'amène à nommer un escadron aux fins de considération, par le président national.

Si vous êtes intéressés, veuillez transmettre les informations dans une note distincte s'adressant au président national (nom de l'escadron, nombre, commandant, président de la CRE et précisions sur la réalisation, etc.) Ces détails peuvent être soumis à tout moment avant la date limite. Il serait approprié d'en faire la présentation lors de la cérémonie de revue annuelle. Date limite de la soumission du Certificat présidentiel : **1er mai 2017.**

De nombreux comités de répondants d'escadrons peuvent nourrir l'idée d'**honorer des répondants** qui ont été actifs durant cinquante, soixante ou même soixante-dix années. Un Certificat de reconnaissance spécial et une Lettre présidentielle peuvent être produits pour une présentation au répondant à un moment approprié. Veuillez utiliser le **formulaire ACC50** et joindre les renseignements supplémentaires qui seront utiles au président national afin d'écrire une lettre à l'organisation répondante. Veuillez y inclure les détails historiques sur le CRE, les noms des personnes qui ont joué un rôle clé dans l'établissement de l'escadron, les réalisations notables, etc. Veuillez transmettre le formulaire dûment rempli au Siège national et préciser la date prévue de la présentation. Indiquez le nom et l'adresse postale de la personne qui fera la présentation et nous nous occuperons du reste ! Un Certificat spécial et la Lettre présidentielle seront insérés dans un dossier de présentation, à temps pour l'événement.

Quelques suggestions en remplissant le formulaire ACC50 ou ACC51 :

- ✓ Remplir et soumettre le formulaire par voie électronique. L'information peut être complétée directement sur le formulaire ACC50, puis enregistrée.
- ✓ Assurez-vous que le formulaire de nomination soit signé par le président provincial ou le président du Comité des prix provinciaux. Le comité provincial est responsable de l'analyse de tous les prix décernés aux membres locaux ou provinciaux. Une fois la candidature signée, numérisez-la et expédiez-la par voie électronique au Siège national ([jwoodford@aircadetleague.com](mailto:jwoodford@aircadetleague.com)) avec copie au président – Distinctions et récompenses ([tomwhite@nbet.nb.ca](mailto:tomwhite@nbet.nb.ca)). De cette façon, nous pouvons recouper nos listes afin de nous assurer que toutes les candidatures aient été reçues et examinées.
- ✓ Les candidatures présentées par un membre national pour les services rendus au niveau national d'un membre national seront d'abord examinées par le président du Comité national des distinctions et récompenses avant de continuer le processus d'approbation. Les candidatures présentées par un membre national pour les services rendus au niveau local ou provincial d'un membre, seront approuvées par le président du comité provincial avant de continuer le processus d'approbation.
- ✓ Assurez-vous de fournir suffisamment d'informations dans la section *Justification*, afin d'aider les membres du comité pour les recommandations finales. Si nécessaire, joindre davantage d'informations (bio, coupures de presse, etc.).
- ✓ *Faites un effort particulier pour la préparation de la citation*, puisque ce texte sera inclus dans le livret de récompenses de l'AGA et sera apposé à l'arrière du trophée.

La citation sera lue au moment de la présentation à l'AGA pour les récipiendaires présents. Le texte devrait être de 100-150 mots.

- ✓ Si vous désirez savoir si un individu ou une organisation a reçu un prix national, veuillez communiquer avec le Siège national, ils pourront vérifier notre liste officielle. Un membre ne peut recevoir qu'un seul certificat d'honneur. Toutefois, un membre peut recevoir un deuxième certificat de mérite, à la condition que cette deuxième candidature soit appliquée pour quelque chose qui soit distincte de la première.
- ✓ Il y a une seule récompense pour ***l'Officier de l'année*** (5.7.1). Cette récompense nationale est de nature « compétitive ». Si vous désirez présenter un candidat ou une candidate pour cette récompense, vous devez ajouter des détails supplémentaires afin de mieux appuyer la candidature. Faites parvenir les informations supplémentaires par voie électronique avec la mise en candidature. Les officiers du CIC nommés qui ne sont pas choisis pour la récompense de ***l'Officier de l'année*** seront automatiquement considérés pour un Certificat de reconnaissance et pourront être remis en candidature l'année suivante pour la récompense de ***l'Officier de l'année***.

***Toutes les candidatures doivent être complétées et soumises au Siège national, au plus tard le 15 mars 2017. Les demandes reçues après cette date seront reportées pour l'AGA 2018.***

La majorité des récompenses nationales seront présentées à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle 2017, à Winnipeg, Manitoba. Si vous désirez recevoir votre récompense nationale plus tôt, pour une présentation en mai ou en juin (par exemple à l'occasion d'une cérémonie de revue annuelle), veuillez m'en informer afin que nous puissions accélérer le processus.

Merci à l'avance de prendre le temps d'apprécier et d'honorer nos bénévoles si exceptionnels !

Ad Astra

*Thomas White*